



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2008
Français
Original : arabe

Soixante-troisième session

Point 52 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Awsan **Al-Aud** (Yémen)

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 23^e et 24^e séances, les 3 et 4 novembre 2008. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/63/SR.23 et 24). On se référera aussi au débat général tenu par la Commission à ses 2^e à 6^e séances, du 6 au 8 octobre (voir A/C.2/63/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes A/63/417 et Add.1 et 2.



Point 52

Groupes de pays en situation particulière

Lettre datée du 3 octobre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Antigua-et-Barbuda, et portant communication du texte de la Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la trente-deuxième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 26 septembre 2008 (A/63/464).

Point 52 a)

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/63/77-E/2008/61)

Note du Secrétaire général concernant les modalités d'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses préparatifs (A/63/284)

Lettre datée du 17 novembre 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant du Bangladesh (A/C.2/63/8)

Point 52 b)

Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (A/63/165)

Document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (résolution 63/2)

4. À la 23^e séance, le 3 novembre, le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/63/SR.23).

5. À la même séance, le Haut-Représentant est intervenu en réponse aux questions et observations des représentants du Bénin et du Soudan.